


BOURSE DE PROJET JEUNE CRÉATION ARTISTIQUE - ÉCHANGE TRANSFRONTALIER

ART PER TOT 2025



APPEL À CANDIDATURES JEUNE ARTISTE

**BOURSE DE PROJET JEUNE CRÉATION -
ÉCHANGE TRANSFRONTALIER**

ART PERTOT

APPEL À CANDIDATURES

JUSQU'AU 27 NOVEMBRE 2024



Le Département des Pyrénées-Orientales et la Comunitat Autònoma de les Illes Balears, en partenariat avec Inund'Art, Art Jove et Agit'Hé, organisent le programme d'échange artistique transfrontalier et de soutien à la jeune création Art Pertot en proposant tous les ans une bourse de création artistique.

Chaque année dans le cadre de ce projet, **un.e artiste visuel.le** (tous médias inclus) de moins de 35 ans, originaire de chacun des trois territoires investis dans le projet, est sélectionné.e, pour bénéficier d'une bourse de projet et de diffusion transfrontalière, lui permettant d'être accompagné.e professionnellement et de présenter publiquement son travail avec le soutien des trois institutions organisatrices au sein d'un lieu ou d'un événement culturel important, **à Gérone, à Majorque et à Perpignan.**

En 2025, l'artiste lauréat.e des Pyrénées-Orientales devra présenter un travail s'adaptant autant au domaine public qu'à une installation intérieure.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Peuvent concourir **les jeunes artistes né.es et/ou résidant dans le Département des Pyrénées-Orientales (66) qui ont entre 18 et 35 ans**, au 31 décembre 2025. Les artistes doivent être soit des professionnel.les, soit des artistes émergent.es déjà engagé.es dans une démarche artistique avec une volonté de professionnalisation.

COMMENT CANDIDATER ?

Les artistes qui désirent déposer leur candidature doivent impérativement nous transmettre un seul dossier complet et clair en PDF, comprenant :

- Une **présentation** pouvant éclairer votre démarche, votre personnalité et votre parcours ;
- Un **dossier artistique**, c'est-à-dire 3 à 5 images représentatives du travail, ou du projet qui sera proposé dans le cadre de la bourse Art Pertot (bonne résolution, idéal 300dpi, sinon impossible de juger objectivement) avec les détails techniques qui correspondent ;
- Une **note d'intention**, détaillée, pour que nous disposions d'un maximum d'informations pour juger concrètement de la proposition.

Le tout sera à envoyer par **voie numérique uniquement** à partir du lien suivant :

bit.ly/inscriptionartpertot

- L'artiste lauréat.e sera annoncé.e par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales le 29 novembre 2024 à la Maison de la Catalanité.

À PRÉVOIR OBLIGATOIREMENT : l'artiste sélectionné.e devra être en mesure de contracter sa **PROPRE ASSURANCE PROFESSIONNELLE OU CIVILE** (déplacements, transport des œuvres notamment). Cette assurance peut être ponctuelle et dédiée au projet. Vu les modalités d'inscription les organisateurs sont obligés de décliner toutes responsabilités en cas de vol, perte ou dégradations diverses qui pourraient survenir hors du cadre des temps d'expositions publiques.

QUEL SERA LE CALENDRIER DU PROJET ?

L'artiste lauréat.e de la bourse de projet et du programme d'échange transfrontalier devra **impérativement** assurer chaque rendez-vous du projet et se rendre sur chaque territoire pour y installer et présenter son projet artistique, qui auront lieu au cours de la session **2025** :

1. **Annnonce du lauréat 2025** le 29 novembre lors du vernissage de l'exposition Art Pertot 2024 à la Maison de la Catalanité.
2. **En mai/juin installation et inauguration, à Gérone**, dans le cadre du Festival Inund'Art. (présence de l'artiste obligatoire durant le weekend de la manifestation)
3. **En septembre installation et inauguration, à Majorque**, dans le cadre du dispositif Art Jove. (présence de l'artiste obligatoire durant le weekend de la manifestation)
4. **En décembre/janvier installation**, à la Maison de la Catalanité de Perpignan.

> Toutes les dates et points logistiques (accrochages, vernissages, décrochages...) seront précisés à l'artiste lauréat, suivant l'organisation concrète du programme 2025 de chaque instance.

> Une résidence de création est possible avec Agit'Hé|SPACE à Perpignan pour préparer la/les expositions et effectuer une petite ouverture de sensibilisation auprès des publics.

QUELLE RÉMUNÉRATION ?

Le montant de la bourse attribuée à l'artiste lauréat s'élève à **4 000€ net**.

Sont inclus dans cette somme :

- Les honoraires et dépenses de production des trois interventions.
- Toutes les dépenses relatives au déplacement, logement et manutention qu'implique la participation aux trois expositions.
- Le suivi-conseil et la coordination du projet par Agit'Hé.

QUI FAIT LE CHOIX ?

Chaque institution organisatrice a un représentant qui participe au choix final des lauréats des trois territoires en commun. Sélection et projet réalisé avec le concours de Agit'Hé, Inund'Art et Art Jove.

Informations complémentaires et conseil :
par mail à contact@agithe.fr ou au **09.81.06.37.60**